

**Assemblée générale**

Soixante-huitième session

24^e séance plénièreMardi 1^{er} octobre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les membres au sujet du roulement pour la présidence des six grandes commissions de l'Assemblée générale pour les prochaines sessions.

Je voudrais, tout d'abord, remercier les groupes régionaux d'avoir fait preuve de souplesse dans la répartition des sièges de président des grandes commissions pour la présente session, qui a été rendue possible en grande partie par les dispositions transitoires récemment adoptées concernant la répartition des présidences des grandes commissions pour les cinq prochaines sessions de l'Assemblée.

L'accord conclu sur le roulement pour la présidence des six grandes commissions entre les cinq groupes régionaux pour les prochaines sessions est le suivant.

Pour la soixante-neuvième session, la présidence de la Première Commission revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; celle de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation

(Quatrième Commission) revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; celle de la Deuxième Commission revient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; celle de la Troisième Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; celle de la Cinquième Commission revient au Groupe des États d'Europe orientale; et celle de la Sixième Commission revient au Groupe des États d'Afrique.

Pour la soixante-dixième session, la présidence de la Première Commission revient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; celle de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) revient au Groupe des États d'Afrique; celle de la Deuxième Commission revient au Groupe des États d'Europe orientale; celle de la Troisième Commission revient au Groupe des États d'Afrique; celle de la Cinquième Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; et celle de la Sixième Commission revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour la soixante et onzième session, la présidence de la Première Commission revient au Groupe des États d'Afrique; celle de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) revient au Groupe des États d'Europe orientale; celle de la Deuxième Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; celle de la Troisième

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-49070(F)



Document adapté

Merci de recycler



Commission revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; celle de la Cinquième Commission revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et celle de la Sixième Commission revient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Pour la soixante-douzième session, la présidence de la Première Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; celle de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; celle de la Deuxième Commission revient au Groupe des États d'Europe orientale; celle de la Troisième Commission revient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; celle de la Cinquième Commission revient au Groupe des États d'Afrique; et celle de la Sixième Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique.

Pour la soixante-treizième session, la présidence de la Première Commission revient au Groupe des États d'Europe orientale; celle de la Commission questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) revient au Groupe des États d'Afrique; celle de la Deuxième Commission revient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; celle de

la Troisième Commission revient au Groupe des États d'Asie-Pacifique; celle de la Cinquième Commission revient au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; et celle de la Sixième Commission revient au Groupe des États d'Afrique.

La répartition des sièges de président, dont je viens de donner lecture, n'empêche pas que les groupes régionaux puissent décider de permuter les présidences entre eux, et ne remet non plus en question le paragraphe 22 de la résolution 67/297, en date du 29 août 2013, aux termes duquel l'Assemblée a chargé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de définir les modalités pratiques de l'élection des présidents et des rapporteurs de ses grandes commissions afin de mettre en place un mécanisme électoral prévisible, transparent et équitable durant la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve ces dispositions transitoires concernant le roulement pour la présidence des grandes commissions pour les cinq prochaines sessions de l'Assemblée?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 5.